

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Par arrêté en date du 21 juillet 2023, Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) menée par Les Sables d'Olonne Agglomération dont les coordonnées sont les suivantes : 21 Place du Poilu de France 85100 Les Sables d'Olonne.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 25 août 2023 (8h30) au lundi 2 octobre 2023 (17h30) inclus, soit pendant 39 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés du vendredi 25 août 2023 (8h30) au lundi 2 octobre 2023 (17h30) inclus :

- au siège social des Sables d'Olonne Agglomération et à la Mairie des Sables d'Olonne- Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture suivants : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- à la Mairie de Vairé - Rue Georges Clémenceau 85150 VAIRE. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture : Les lundis, mardis et vendredis: de 8h30 à 12h30, et les jeudis de 9h30 à 12h30.
- à la Mairie de Sainte Foy - 1 Allée de la Mairie 85180 SAINTE FOY. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundis, mardis, mercredis et samedis : de 8h30 à 12h00 et les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- à la Mairie de Saint Mathurin - 1 Place de la Mairie 85180 SAINT MATHURIN. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundis et jeudis : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, et les mardis et vendredis de 8h30 à 12h30.
- à la Mairie de l'île d'Olonne - 2 Bis Rue Georges Clémenceau 85340 L'ILE D'OLONNE. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundis, mercredis et vendredis : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et les mardis de 9h00 à 12h30 et les Jeudis de 13h30 à 17h00.

Le dossier en version numérique sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne aux horaires habituels d'ouverture.

Le dossier sera consultable sur les sites internet des Sables d'Olonne Agglomération ([www.isoagglo.fr](http://www.isoagglo.fr)), de la ville des Sables d'Olonne ([www.lessablesdolonne.fr](http://www.lessablesdolonne.fr)), de Vairé ([www.vaire.fr](http://www.vaire.fr)), de Saint Mathurin ([www.saintmathurin.com](http://www.saintmathurin.com)), de Sainte Foy ([www.saintefoy85.fr](http://www.saintefoy85.fr)) et de l'île d'Olonne ([www.mairie-liledolonne.fr](http://www.mairie-liledolonne.fr)), et sera accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à Les Sables d'Olonne Agglomération - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne, en précisant la mention «enquête publique relative projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)», ou par mail à : [enquetepublique.rlp@isoagglo.fr](mailto:enquetepublique.rlp@isoagglo.fr) \*

Monsieur GRELIER Claude, est nommé par le Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Le commissaire enquêteur recevra aux dates suivantes :

- Vendredi 25 août 2023, de 8h30 à 10h30 - Salle 1.13 (1<sup>er</sup> étage) à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.
- Jeudi 7 septembre 2023, de 9h30 à 11h30 - à la Mairie de Saint Mathurin - 1 Place de la Mairie 85150 Saint Mathurin.
- Lundi 11 septembre 2023, de 9h30 à 11h30 - à la Mairie de Vairé - Rue Georges Clémenceau 85150 Vairé.
- Lundi 18 septembre 2023, de 9h30 à 11h30 - à la Mairie de l'île d'Olonne - 2 Bis Rue Georges Clémenceau 85340 l'île d'Olonne.
- Vendredi 22 septembre de 9h30 à 11h30 - à la Mairie de Sainte Foy - 1 Allée de la Mairie 85180 Sainte Foy.
- Lundi 2 octobre, de 15h30 à 17h30 - Salle 2.13 (2<sup>ème</sup> étage) à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège des Sables d'Olonne Agglomération ainsi que sur son site internet ([www.isoagglo.fr](http://www.isoagglo.fr)) durant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire se réunira pour approuver ou non le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Cette décision prendra la forme d'une délibération. Le projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique pourra être modifié par le Conseil Communautaire. Ces modifications devront résulter de l'enquête publique et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.